

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne

Stockholm 16–17 novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

Le sommaire de la Présidente	29
Le sommaire des débats	31
Vendredi 16 novembre 2001	31
Ouverture de la Conférence	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	31
Adoption de l'ordre du jour	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	31
Travaux préparatoires des conférences futures	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	32
Alfredo Prada Presa, Vice-Président, Sénat, Espagne	32
Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce	32
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	32
Willem-Hendrik de Beaufort, Secrétaire général, Deuxième Chambre, Pays-Bas	32
Sir Alan Haselhurst, Vice-Président, Chambre des Communes, Royaume-Uni	32
Herman de Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique	32
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	32
Affaires autres	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	32
Allocution du Premier ministre	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	32
Göran Persson, Premier ministre, Suède	32
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	33
Session principale	
Thème : Le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes ; une contribution parlementaire au processus lancé par le Sommet de Nice	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	33
Heinz Fischer, Président, Conseil national, Autriche	33
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	34
Roberto Calderoli, Vice-Président, Sénat, Italie	35
Raymond Forni, Président, Assemblée nationale, France	35
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	35
Armand De Decker, Président, Sénat, Belgique	35
Seamus Pattison, Président, Chambre des représentants, Irlande	35
Nicole Fontaine, Présidente, Parlement européen	36
Christian Poncelet, Président, Sénat, France	36
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	36
Continuation de la session principale	
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	37
João Amaral, Vice-Président, Portugal	37
Riitta Uosukainen, Présidente, Finlande	37
Gerrit Braks, Président, Première Chambre, Pays-Bas	37
Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce	37

Sir Alan Haselhurst, Vice-Président, Chambre des Communes, Royaume-Uni	37
Alfredo Prada Presa, Vice-Président, Sénat, Espagne	38
Herman De Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique	38
Niki Bettendorf, Vice-Président, Chambre des députés, Luxembourg	38
Lord Geoffrey Tordoff, Président de la Commission spéciale de l'Union européenne, Chambre des Lords, Royaume-Uni	38
Alfred Schöls, Président, Conseil fédéral, Autriche	38
Jeltje van Nieuwenhoven, Présidente, Deuxième Chambre, Pays-Bas	39
Publio Fiori, Vice-Président, Chambre des députés, Italie	39
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	39
Herman De Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique	40
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	40
Heinz Fischer, Président, Conseil national, Autriche	40
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	40
Samedi 17 novembre 2001	41

Session incluant les Présidents des pays candidats

Thème : Le rôle des Parlements nationaux durant la période des négociations pour l'adhésion à l'UE

Birgitta Dahl, Présidente, Suède	41
Luisa Fernanda Rudi, Présidente, Chambre des députés, Espagne	41
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	41
Borut Pahor, Président, Slovénie	41
Jeltje van Nieuwenhoven, Présidente, Deuxième Chambre, Pays-Bas	42
Toomas Savi, Président, Estonie	42
Ömer İzgi, Président, Turquie	42
Guido Podestà, Vice-Président, Parlement européen	42
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	42
Seamus Pattison, Président, Chambre des représentants, Irlande	42
Marek Borowski, Président, Diète, Pologne	42
Kamelia Kasabova, Vice-Présidente, Bulgarie	43
Herman De Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique	43
Arturas Paulauskas, Président, Lituanie	43
João Amaral, Vice-Président, Portugal	43
Béla Bugár, Vice-Président, Slovaquie	43
Riitta Uosukainen, Présidente, Finlande	43
Longin Pastusiak, Président, Sénat, Pologne	44
Demetris Christofias, Président, Chypre	44
Ovidiu Cameliu Petrescu, Vice-Président, Chambre des députés, Roumanie	44
Anton Tabone, Président, Malte	44
Petr Pithart, Président, Sénat, République tchèque	44
Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce	44
János Áder, Président, Hongrie	45
Jānis Straume, Président, Lettonie	45
Ömer İzgi, Président, Turquie	45
Demetris Christofias, Président, Chypre	45
Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce	45
Lord Geoffrey Tordoff, Président de la Commission spéciale de l'Union européenne, Chambre des Lords, Royaume-Uni	45
Birgitta Dahl, Présidente, Suède	45

Adoption du sommaire de la Présidente

Birgitta Dahl, Présidente, Suède	45
--	----

Le sommaire de la Présidente

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne et de ceux des pays candidats a eu lieu à Stockholm les 16 et 17 novembre 2001. Les deux thèmes principaux de la Conférence étaient «Le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes ; une contribution parlementaire au processus lancé par le Sommet de Nice » et «Le rôle des Parlements durant la période des négociations pour l'adhésion à l'UE ». Le premier thème a été examiné par les Présidents de l'UE et le second étudié en présence de tous les Présidents.

La Conférence, initialement programmée du 13 au 15 septembre 2001 a dû être reportée en raison des événements tragiques de New-York et de Washington DC.le 11 septembre, et il était évident que de nombreux participants désiraient débattre des thèmes choisis dans le contexte de la nécessité de défendre contre le terrorisme les sociétés ouvertes et les démocraties. Le fait que la Conférence n'ait pas été annulée, mais seulement reportée, était considéré en soi comme preuve de la détermination des Présidents assemblés d'appuyer les efforts en cours pour arrêter le terrorisme en ses origines mêmes, de bâtir des sociétés et une communauté mondiale où il n'y aurait pas de terreau pour la reproduction du terrorisme.

Mme Birgitta Dahl, la Présidente du Parlement suédois a présenté un rapport «La défense de la démocratie et de la légitimité dans l'Union européenne : le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes », où l'accent était mis sur la nécessité de prendre en compte le déficit démocratique dans les travaux quotidiens des Parlements nationaux ; déficit qui serait malheureusement accru faute de trouver un équilibre clair et solide entre les représentants élus et leurs Parlements d'une part, et les gouvernements des pays de l'UE d'autre part. Mme Dahl a dans son exposé insisté sur le besoin d'ouverture, de dialogue politique et de responsabilisation.

M. Wolfgang Thierse, le Président du Bundestag, avait préparé un rapport «La défense de la démocratie et de la légitimité dans l'Union européenne : le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes » qui a été présenté en son nom par le Président du Nationalrat autrichien, M. Heinz Fischer. Dans ce document, M. Thierse souligne que l'idée même de démocratie repose sur celle de l'État-nation. et que présentement il n'existe pas d'équivalent à l'échelon transnational. Une solution possible serait d'attribuer aux Parlements nationaux un rôle double : tout en continuant à fonder leurs activités sur les dispositions constitutionnelles de chaque État membre, ils pourraient d'autre part faire partie des structures en qualité d'institutions figurant dans les traités européens.

Mme Luisa Fernanda Rudi, la Présidente du Congrès des Députés d'Espagne a dans son rapport «Le rôle des Parlements nationaux pendant les négociations d'adhésion à l'Union européenne » souligné le fait que les Parlements nationaux ont un rôle décisif à jouer durant la phase de négociation de chaque pays candidat, vu que les contraintes constitutionnelles varient et que les résultats des négociations doivent être ratifiés conformément à ces contraintes. L'information recueillie et le processus de suivi dans le cadre d'un Parlement national sont d'une importance majeure pour que le processus démocratique évolue selon la volonté manifestée par le peuple.

M. Borut Pahor, le Président de l'Assemblée Nationale de la République de Slovénie a présenté un rapport intitulé «Le rôle et les activités de l'Assemblée Nationale de la République de Slovénie dans le processus d'adhésion de la Slovénie à l'Union Européenne ». En Slovénie l'Assemblée Nationale doit approuver chaque position du gouvernement dans les négociations, fait qui a permis à l'Assemblée d'exercer un rôle plus actif dans le dialogue avec les citoyens du pays.

Dans les débats qui ont suivi la présentation des rapports, l'accent a fortement porté sur la nécessité de défendre le rôle des Parlements nationaux en leur qualité d'institutions dans le sein desquelles se déroulera le dialogue principal avec les citoyens des pays européens, dialogue qui portera tant sur les thèmes nationaux que transnationaux. Dans ce contexte la Conférence a exhorté tous les États membres à ratifier le traité de Nice, pour éviter ainsi une perte de confiance des citoyens envers leurs gouvernements.

La Conférence a souligné que les Parlements nationaux ont un rôle déterminant à jouer dans le processus aboutissant à la prochaine Conférence intergouvernementale. La Conférence a bien accueilli la mise en place d'une Convention comme élément important dans les préparatifs en vue de la CIG.

Plusieurs propositions constructives ont été émises avant et pendant la Conférence concernant les travaux futurs de nos Parlements nationaux et de la coopération européenne. Ce dialogue, ainsi que les travaux préparatoires plus détaillés en vue de la CIG seront les thèmes principaux des trois prochaines Conférences. Ainsi la Conférence a décidé, premièrement, de confier l'examen de ce sujet à la troïka composée des hôtes passé, présent et futur de la Conférence des Présidents de l'UE, deuxièmement, de présenter ses conclusions aux Conférences. La troïka devrait également examiner les formes selon lesquelles les pays candidats participeront aux futures Conférences tenues avant leur adhésion à l'Union.

La Conférence a noté les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement avec un accord sur le protocole de Kyoto qui a été réalisé à Marrakech en novembre. Les participants à la Conférence ont convenu de la nécessité d'un processus de ratification diligent de la part des Parlements nationaux.

La Conférence accorde la plus haute priorité à l'institution de la Cour pénale internationale et à la ratification des statuts de Rome. Selon la Conférence, la Cour devrait renforcer l'habileté de la communauté mondiale à juger les violateurs présumés des lois internationales et humanitaires.

La présence des Parlements des pays candidats durant la deuxième moitié de la Conférence était considérée comme naturelle, étant donné les décisions prises aux Conseils européens de Nice et de Göteborg, et vu la nécessité d'accroître le nombre d'États membres. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès récents accomplis par les pays candidats dans leurs négociations d'adhésion et la Conférence a souligné la nécessité d'un processus de ratification diligent une fois les négociations terminées. La Conférence a reconnu la nécessité de débats parlementaires plus vifs sur l'élargissement, débats qui feraient apparaître plus clairement aux citoyens toute l'importance de la ratification par les Parlements nationaux.

La prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'UE aura lieu à Madrid, Espagne du 7 au 9 juin 2002. Les Conférences subséquentes se tiendront en Grèce en mai ou juin 2003 et aux Pays-Bas en 2004.

Le sommaire des débats

Vendredi 16 novembre 2001

Ouverture de la Conférence

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : ouvre la Conférence en souhaitant à tous les participants la chaleureuse bienvenue à Stockholm. Mme Dahl remercie spécialement tous ses collègues de leur coopération et de leur ouverture d'esprit par rapport à l'ambition de trouver une nouvelle date de réunion à celle initialement programmée en septembre, mais reportée en raison des attaques terroristes du 11 septembre. On ne pouvait pas en cette période grave surestimer l'importance d'une réunion des représentants des Parlements d'Europe, élus démocratiquement. Le sommaire de la Conférence par la Présidente doit exprimer cette manifestation d'un engagement commun pour la paix et la démocratie, pour la liberté et les droits de l'homme.

Citant l'exemple du développement graduel de la démocratie en Europe, Mme Dahl souligne la durée requise par le processus démocratique aboutissant à des décisions durables. Le dialogue est prôné comme outil démocratique fondamental pour résoudre le problème posé par le déficit démocratique. Elle propose ainsi un thème principal, le développement démocratique de la coopération européenne et internationale, et ceci par l'intermédiaire des Parlements, ce thème reliant la présente Conférence aux deux ou trois prochaines Conférences des Présidents.

Mme Dahl remercie les contributeurs de la Conférence, le Président du Bundestag allemand M. Wolfgang Thierse, la Présidente du Congrès espagnol des députés Mme Luisa Fernanda Rudi et le Président du Parlement de Slovénie M. Borut Pahor. Elle regrette que le vote de confiance au Bundestag allemand ait empêché M. Thierse de participer à la Conférence. Son collègue autrichien, M. Heinz Fischer, lira son allocution. La Présidente du Parlement suédois a déclaré la Conférence ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : retournant à l'ordre du jour de la Conférence, annonce la proposition de quatre rubriques nouvelles. La première est de permettre à M. Klaus Bühler, Président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, de participer à la Conférence des Présidents afin d'y présenter un papier sur le contrôle parlementaire de la PESD (Politique européenne de sécurité et défense). Elle a informé M. Bühler que ceci ne serait toutefois pas possible parce que l'ordre du jour avait déjà été arrêté à Rome. Le rapport de M. Thierse contient toutefois une présentation par M. Bühler, sur la nécessité pour les parlementaires d'être impliqués davantage dans les politiques de sécurité et défense.

La seconde rubrique proposée à l'ordre du jour est la proposition d'une « Charte des obligations des États », proposition initiée par les Présidents des Parlements français, allemand et italien. M. Thierse propose que ce sujet soit soulevé lors de la prochaine Conférence des Présidents du Conseil de l'Europe à Zagreb, les 10 et 11 mai 2002. Mme Dahl considère cela comme étant une suggestion valable. Elle fait ainsi référence à la déclaration adoptée à l'unanimité par le Parlement suédois en juin 2001 selon laquelle le gouvernement doit œuvrer vigoureusement pour la signature par l'UE de la « Convention européenne sur les droits de l'homme ».

La troisième rubrique additionnelle, proposée par Mme Fontaine, Présidente du Parlement européen, porte sur la ratification du protocole de Kyoto. Mme Dahl note les progrès accomplis dans ce domaine et se réfère à l'accord de Marrakech réalisé antérieurement en novembre. Mme Dahl encourage la proposition et suggère que le sommaire de la Présidente comporte un appel pour une ratification rapide de l'accord.

M. Forni, Président de l'Assemblée nationale française, a initié la quatrième proposition et préparé un projet de déclaration en faveur d'une Convention chargée des travaux préparatoires de la prochaine Conférence intergouvernementale en 2004. Mme Dahl trouve naturel d'inclure ce sujet durant la Conférence et elle suggère la nomination d'un groupe de travail chargé

de travaux préparatoires aux prochaines Conférences des Présidents de l'UE et à la CIG. Ceci devrait figurer dans le sommaire de la Présidente.

De plus Mme Dahl propose dans le sommaire de la Présidente de faire figurer tant un appel lancé pour la ratification rapide du traité de Nice et de la Cour pénale internationale qu'un soutien de l'élargissement de l'UE.

L'ordre du jour est adopté.

Travaux préparatoires pour les conférences futures

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : retournant à sa déclaration introductive sur la mise en place d'un groupe de travail chargé de préparer les débats qui mènent à la CIG et qui portent sur le rôle des Parlements et les aspects de légitimité, suggère que le groupe de travail soit composé de représentants des pays hôtes passés, présent et futurs ainsi que peut-être de représentants du Parlement européen. Le sommaire de la Présidente devrait mentionner ce groupe de travail ainsi que son mandat. Ceci signifie que les Conférences se tenant en 2002, 2003 et 2004 se concentreraient sur l'avenir de l'UE.

Alfredo Prada Presa, Vice-Président, Sénat, Espagne : informe au nom du Parlement espagnol que l'Espagne serait disposée à organiser une Conférence à Madrid du 7 au 9 juin 2002. Le premier thème de la Conférence de Madrid porterait sur le rôle des Parlements nationaux et l'architecture européenne. Le Parlement espagnol propose comme deuxième thème la coordination des conférences internationales et le troisième thème la globalisation des Parlements et le Mercosur. Les Présidents des Parlements de la zone Mercosur seraient invités à l'une des sessions de travail dans le cadre de la Conférence de Madrid.

Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce : annonce que la Grèce désire accueillir la Conférence des Présidents se tenant vers la fin de la Présidence grecque, soit en mai ou juin 2003 et que la Grèce serait heureuse d'accueillir les collègues à Athènes. Il est cependant trop tôt de définir les thèmes de la Conférence. Une possibilité serait la perspective de coopération euro-méditerranéenne.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : présume qu'il serait naturel d'aborder à Athènes les travaux préparatoires de la CIG.

Willem-Hendrik de Beaufort, Secrétaire général, Deuxième Chambre, Pays-Bas : en l'absence de la Présidente Mme Jeltje van Nieuwenhoven, annonce qu'il serait possible pour le Parlement bicaméral néerlandais d'accueillir la

Conférence des Présidents de l'UE en 2004, à savoir l'an durant lequel les Pays-Bas assumeront la Présidence de l'UE, longue de six mois. La Présidente reviendra à cette question lors de son arrivée plus tard aujourd'hui.

Sir Alan Haselhurst, Vice-Président, Chambre des communes, Royaume-Uni : approuve une démarche thématique, mais non pas entièrement la suggestion suédoise d'un groupe de travail assez grand. Il estime qu'il serait plus efficace de s'en tenir à la disposition initiale de la troïka, avec le concours de trois participants principaux et la possibilité pour toute autre personne de soumettre commentaires et avis.

Herman de Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique : exprime son appui pour la mise en place d'une troïka et non pas d'un groupe important.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : espère que la Conférence convienne du principe même du processus de la démarche thématique pour les ans à venir, convienne de se concentrer sur la question du rôle des Parlements nationaux dans le contexte européen et convienne enfin de l'application du principe de la troïka. Le pays hôte serait alors naturellement le bienvenu à soulever d'autres questions pouvant revêtir un intérêt spécial ou d'actualité. En outre, tout Président peut volontiers contribuer aux travaux en cours. Telle est la décision prise.

Divers

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : propose que le Secrétariat se voie confier la rédaction des textes préliminaires du sommaire de la Présidente portant sur le protocole de Kyoto, la Cour pénale internationale, le traité de Nice et sur l'élargissement.

La session est interrompue.

Allocution du Premier ministre

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : souhaite la bienvenue au Premier ministre suédois M. Göran Persson et lui donne la parole.

Göran Persson, Premier ministre, Suède : ouvre son discours en énumérant les tâches majeures de l'UE durant les prochains ans. La lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre est devenue l'une des priorités principales de l'Union ainsi que la coopération européenne accélérée en matière de justice et d'affaires intérieures. L'UE devrait aussi faire face à de grands défis avec l'élargissement de l'Union, le lancement de l'euro et la mise en place d'une politique européenne de sécurité et de défense.

M. Persson souligne l'importance de communiquer avec les citoyens de l'Union, sinon les peuples perdraient leur confiance en la coopération européenne. Cette considération revêt une importance encore plus grande maintenant que l'Europe entre dans une phase active dans les discussions sur l'avenir de l'Union. L'instrument essentiel dans les travaux préparatoires de la CIG serait la Convention. Le Premier ministre insiste sur la nécessité pour la Convention d'accommoder une forte représentation des Parlements nationaux. De plus, les pays candidats négociateurs et les États membres devraient participer à la Convention sur un pied d'égalité.

M. Persson estime, au vu de l'ampleur de l'ordre du jour, que les travaux de la CIG requièrent une année complète. L'Union doit être réformée et non pas reconstruite. La CIG devrait non seulement débattre et examiner les sujets institutionnels, mais également étudier des dispositions politiques telles que la Politique agricole commune qui exige des réformes profondes. M. Persson souligne cependant la possibilité de reformer autrement que par amendements du traité, par exemple par une réforme interne de la Commission et du Conseil, par une transparence accrue et par davantage de consultations de la société civile.

Concernant le statut de la Charte des droits fondamentaux, le Premier ministre est de l'avis que la formulation imprécise de la Charte rend impossible son incorporation en l'état dans le Traité. De plus, incorporation ne doit pas causer un affaiblissement de la Convention européenne sur les droits de l'homme. Il juge que cette Convention joue déjà un rôle important et que la Communauté devrait y adhérer.

D'autres sujets institutionnels importants soulevés par le traité de Nice qui figureraient à l'ordre du jour de la CIG sont la simplification des traités et la division des pouvoirs entre l'Union et les États membres. Le dernier sujet abordé par M. Persson est un appel lancé pour une distinction plus claire entre les pouvoirs exercés par les autorités nationales et celles de l'UE. Concernant le rôle des Parlements nationaux, M. Persson souligne que l'exercice optimal de l'influence des Parlements nationaux sur les politiques de l'UE passe par un examen minutieux des gouvernements en leur qualité de membres du Conseil et par un dialogue avec ces mêmes gouvernements. Pour participer aux prises de décisions européennes, il est essentiel pour les ministres de bien connaître les positions parlementaires.

Commentant la proposition d'instituer une deuxième Chambre au Parlement européen en vue d'augmenter le rôle joué par les Parlements nationaux, M. Persson déclare ne pas être encore convaincu de l'optimalité de cette démarche.

En réponse aux questions posées par le Président autrichien, *Heinz Fischer*, le Premier ministre explique que moyennant l'aménagement de certains préalables, la Suède pourrait durant la prochaine législature suivant les élections de 2002, procéder à un référendum sur l'adhésion à l'UEM. Concernant la position des pays candidats dans le cadre de la Convention, il répond que ces pays devraient à la Convention être traités sur pied d'égalité avec les États membres et y être traités selon les mêmes conditions.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie le Premier ministre, ajoutant que sa présence constitue une bonne illustration de l'excellent dialogue entre un Parlement et un gouvernement dans les affaires de l'UE.

Session principale

Thème : Le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes ; une contribution parlementaire au processus lancé par le Sommet de Nice

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : explique que les deux rapports servant de base aux débats de ce thème sont respectivement « La défense de la démocratie et de la légitimité dans l'Union européenne : le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes » par M. Thierse et « Assurer la démocratie et la légitimité – le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes » par elle-même.

Heinz Fischer, Président, Conseil national, Autriche : transmet les regrets de M. Thierse de ne pas pouvoir assister à la Conférence et d'y présenter son rapport en raison de son concours au vote de confiance au Bundestag allemand. M. Fischer a pris l'initiative de tenter d'exposer ici les idées de M. Thierse.

Dans son rapport M. Thierse décrit les changements dans le rôle des Parlements nationaux au cours du processus d'intégration européenne. Ils sont liés au problème complexe de rendre légitime par voie démocratique les institutions européennes, mais aussi au problème du « déficit démocratique » dans l'Union européenne. Le rapport énonce également des possibilités de développement additionnel. M. Thierse mentionne plusieurs idées pour l'avenir en Allemagne, élaborées par le Président Rau et le Ministre des Affaires étrangères M. Fischer, mais il se réfère aussi aux positions françaises sur la question notoire des finalités du processus d'intégration européenne.

M. Thierse est parti dans son discours des événements du 11 septembre. Ces événements sont cruciaux pour l'Europe et pour le processus de sécurité européenne.

Son deuxième point de départ est le lancement imminent et matériel de l'euro. Nombreux Européens s'inquiètent de la possibilité, après suppression des monnaies nationales dans douze pays européens, d'une perte en signification des Parlements nationaux. La solution consisterait à renforcer la coopération parlementaire sans éliminer pour autant les différences politiques et culturelles entre nos pays.

M. Thierse envisage également le modèle de la Convention comme une manière de renforcer les Parlements nationaux, ou les représentants des Parlements nationaux, ou le Parlement européen. La Convention, telle qu'il la perçoit, devrait avoir mandat d'élaborer une constitution européenne. Ceci inclurait des propositions sur le rôle futur des institutions de l'UE et de leurs rapports respectifs, délimitant les responsabilités de l'UE et des États membres, et sur la simplification des traités et sur le rôle futur des Parlements nationaux.

Faisant référence au document de M. Klaus Bühler, Président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, joint à son rapport, M. Thierse argumente également pour le renforcement du rôle des Parlements nationaux en matière de politique européenne de sécurité et de défense. Au-delà de toutes les décisions d'ordre institutionnel, M. Thierse souligne dans son rapport que l'une des tâches essentielles des Parlementaires consiste à être conscients de l'Europe et de plaider pour l'idée européenne.

M. Fischer expose ensuite ses propres avis et idées. Toutes les formations siégeant au Parlement autrichien sont en faveur du principe d'une Convention. Pour s'assurer du poids véritable des conclusions de ses débats, la Convention devrait éviter d'examiner tant d'options différentes sur des sujets variés. Il est convaincu de la nécessité de développer davantage la coopération entre Parlements nationaux et le Parlement européen et il a remercié la Présidente du Parlement européen d'avoir mis sur pied des réunions régulières. Finalement, il déclare que pour assurer la démocratie et la légitimité dans l'Union européenne, il faut un concours plus important des parlementaires notamment dans la politique de défense, dans les affaires de justice et les affaires intérieures.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie MM. Thierse et Fischer de leurs contributions, puis elle présente son propre rapport. Elle fait allusion à la violence impitoyable et les douleurs humaines observées durant ces derniers mois, puis elle insiste en disant que toutes les formes de terrorisme doivent être combattues pour restaurer la paix et la démocratie. Même la violence doit parfois être combattue par la violence, afin de

défendre la démocratie, le fait même de devoir recourir à la violence peut être considéré comme une défaite. À cet égard elle mentionne les manifestations violentes déclenchées récemment lors de plusieurs conférences au sommet. La liberté d'expression, l'une des pierres angulaires majeures de la démocratie, serait menacée si les forces légales d'opposition étaient privées de leur droit démocratique d'objecter aux propositions de leurs gouvernements.

Mme Dahl exprime ses préoccupations de l'insatisfaction de nombreux citoyens européens vis-à-vis de leur Union et elle insiste sur l'importance du principe de subsidiarité – selon lequel les décisions doivent être prises à l'échelon le plus proche possible des citoyens. Un dialogue salubre entre les citoyens et leurs représentants élus doit se poursuivre, faute de quoi le sentiment de déficit démocratique pourrait augmenter.

Mme Dahl admet que le premier thème de la Conférence – le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes – limite quelque peu le champ des débats. Cette restriction a des raisons d'ordre pratique, elle ne reflète pas un manque de respect vis-à-vis du Parlement européen et de ses membres élus. Elle note que les questions transnationales avaient pesé de plus en plus sur les travaux journaliers des Parlements nationaux, et dans son rapport elle se réfère aux modalités selon lesquelles des Parlements pris individuellement ont géré leurs travaux. Mme Dahl indique un défi urgent à cet égard, soit la tendance de mettre à contribution des organismes intergouvernementaux tels que le Conseil européen ou des réunions ad hoc hâtivement mises sur pied pour lancer de nouvelles politiques spectaculaires. Dans certains cas, ces questions n'ont pas été amorcées selon la réglementation officielle et le Parlement national n'a pas eu la possibilité d'examiner la proposition.

Mme Dahl peut envisager plusieurs solutions à ce problème. Dans le cadre des limites imposées par les diverses constitutions nationales, les Parlements nationaux devraient accomplir un pas en avant en procédant au contrôle parlementaire normal – et en prenant les initiatives parlementaires normales. Il était tout aussi important de faire mutuellement part de ses expériences.

Mme Dahl réitère son vœu de traiter de manière structurée toutes les idées et pensées durant les deux ou trois prochaines Conférences des Présidents, afin de contribuer au mieux aux débats sur l'avenir de l'Europe et de l'Union.

Roberto Calderoli, Vice-Président, Sénat, Italie : déclare appuyer pleinement la coalition internationale mise en œuvre après les attaques du 11 septembre. Puis il examine le sujet du déficit démocratique. Il faut renforcer les liens entre les citoyens et les institutions. Plusieurs citoyens de l'Union ne sont plus intéressés par l'Europe. Les Assemblées parlementaires ont un rôle trop consultatif. Lors des débats par le Sénat italien des diverses possibilités pour développer le concours des Parlements nationaux, des références avaient été faites pour renforcer les liens entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. Des références avaient également été faites pour instituer un organe composé de membres des Parlements nationaux, qui pourrait être mis en place par l'établissement d'une Convention, visant finalement à modifier les pouvoirs du Parlement européen et à créer un lien plus fort entre les Parlements nationaux et les institutions européennes.

M. Calderoli annonce ensuite que le Sénat et la Chambre des députés italiens examinent maintenant la future architecture de l'Europe à la lumière du processus d'élargissement en cours. Il insiste sur l'importance d'un message clair et simple de la part de cette conférence, qui réaffirme le rôle actif à assumer par les Parlements nationaux dans la réforme des institutions européennes.

Raymond Forni, Président, Assemblée nationale, France : élabore l'idée d'une coopération européenne, il souligne l'importance et la puissance d'une politique commune pour le commerce et la monnaie. Une politique de sécurité commune, élaborée graduellement au fil des ans, a permis aux positions coordonnées de converger toujours davantage sur un nombre de sujets internationaux, même si cela est resté insuffisant. Grâce à une coopération policière et judiciaire plus étroite, l'Europe devrait à l'avenir être mise en état de mieux se défendre contre la criminalité organisée et de combattre effectivement le terrorisme international. M. Forni plaide pour que tous les États membres de l'UE adoptent une constitution européenne.

Parmi les manières dont les Parlements nationaux peuvent renforcer la légitimité démocratique de l'UE, M. Forni remarque de nouveaux instruments de contrôle du gouvernement qui placent le Parlement au centre des débats sur l'avenir de l'Europe et assurent aux Parlements nationaux un rôle dans la future constitution de l'Union. Il estime que la constitution pourrait être élaborée par un congrès – une conférence des Parlements nationaux qui uniraient toutes les Chambres. Il n'est pas en faveur de l'institution d'une deuxième Chambre.

M. Forni considère utile la mise en place d'un site internet des Parlements nationaux portant sur les thèmes européens pour diffuser les textes débattus à l'échelon européen et des informations autres. En conclusion, il lance une invitation à une conférence sur la lutte contre les fraudes financières et le blanchiment, qui sera organisée par l'Assemblée nationale les 7 et 8 février 2002.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : cite les travaux d'un groupe composé de Secrétaires généraux préparant un prochain débat à la Conférence des Présidents à Madrid et portant sur la coopération par internet.

Armand De Decker, Président, Sénat, Belgique : observe que les Présidents se rencontrent souvent pour examiner les structures. L'heure est peut-être venue d'aborder les politiques concrètes. Il scinde le rôle des Parlements nationaux en deux volets – pré-2004 et post-2004. À long terme, soit post-2004, il envisage le développement de la Commission en une sorte de gouvernement européen et le Parlement européen serait composé de la présente Assemblée européenne et, peut-être, d'un Sénat où siègeraient des représentants des Parlements nationaux.

M. De Decker perçoit également des possibilités d'action pour les Parlements nationaux durant la période pré-2004. Il propose la tenue annuelle d'ici la CIG de conférences parlementaires spécialisées, telles celles de la COSAC, et ce dans trois domaines distincts : la politique européenne de sécurité et défense (deuxième pilier), la justice et les affaires intérieures (troisième pilier) et la monnaie unique. Il observe que la Belgique avait déjà pris l'initiative dans le domaine du deuxième pilier. Les catégories appelées à y participer seraient les Parlementaires européens, les commissions spécialisées, les Parlementaires nationaux et dans ce dernier cas également la Banque centrale européenne.

Seamus Pattison, Président, Chambre des représentants, Irlande : se réfère au référendum tenu récemment où le peuple irlandais avait rejeté le traité de Nice, y voyant dans les résultats avant tout une confirmation du caractère véritable du déficit démocratique. Pour restaurer la confiance des citoyens dans le processus décisionnel, l'Irlande a instauré un colloque pour examiner les thèmes soulevés par le traité de Nice et par la prochaine CIG. Des représentants de la société civile irlandaise ont également participé à ce colloque.

M. Pattison accorde de l'importance à l'internationalisation des travaux des Parlements nationaux. Les temps ne sont plus ceux où les Parlements étaient chargés de traiter les affaires portant exclusivement sur des questions d'ordre national. Le rôle de contrôle des

Parlements et leur devoir en qualité de représentants officiels d'informer le public sur les sujets afférents à l'UE sont apparus comme des responsabilités exigeantes et prenant beaucoup de temps. L'information adéquate en temps voulu des gouvernements aux Parlements est aussi importante que l'information adéquate en temps voulu des Parlements aux citoyens qu'ils représentent.

M. Pattison souligne qu'il devenait toujours plus évident que les Parlements nationaux ne doivent compter ni sur les institutions de l'Union ni sur leurs gouvernements pour assumer la responsabilité de retransmettre à temps l'information aux citoyens. Il serait par contre logique et adéquat que les Parlements prennent l'initiative, chose qui en fin de compte leur a été conférée par les citoyens de leur assurer une information en temps utile. M. Pattison considère comme particulièrement utile l'initiative prise par certains Parlements de compléter l'information de Bruxelles par la nomination d'un représentant parlementaire à Bruxelles.

Nicole Fontaine, Présidente, Parlement européen : déclare le franchissement de pas importants dans différents domaines de l'Union européenne. Elle a mentionné que la prochaine réunion à Laeken décidera des conditions dans lesquelles la grande réforme institutionnelle programmée pour 2004 sera préparée. La conférence de Marrakech représente un autre événement important pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto, il en va de même de la conférence de Doha sur le commerce international.

Mme Fontaine observe également que la Commission européenne avait la même semaine proposé d'accélérer la marche vers l'élargissement en programmant dès 2004 l'adhésion présente de dix des douze pays candidats, ceci en conformité avec le programme de Göteborg.

Les événements tragiques du 11 septembre ont causé un saut en avant dans la construction de l'Europe. Elle a pu remarquer chez tous les États membres une compréhension de la nécessité d'accélérer la création d'un véritable espace commun de liberté, de justice et de sécurité, qui permette de lutter contre la criminalité et le terrorisme transfrontaliers. Elle a fait allusion à une nouvelle et importante directive concernant le blanchiment de l'argent qu'elle espère sera mise en œuvre dès que possible dans tous les États membres.

Mme Fontaine considère comme cadre approprié, pour les travaux préparatoires des réformes de l'Europe envisagées pour 2004, une Convention où siègent des représentants des gouvernements, des Parlements nationaux et du Parlement européen, et des

représentants de la Commission. Les pays candidats devraient également y être associés et la Convention devrait être en rapport constant avec les citoyens. Elle espère que la déclaration finale de la Conférence des Présidents confirmera un avis commun sur le principe d'une Convention.

Elle insiste sur l'importance d'une coopération continue entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, de plus elle a fait référence au rapport du Président de la Commission constitutionnelle du Parlement européen, M. Napolitano, qui souligne le rôle des Parlements nationaux et de leur contrôle des gouvernements nationaux ainsi que le rôle complémentaire du Parlement européen. Le but serait de « parlementariser » le projet européen et de le placer au centre du débat national.

Christian Poncelet, Président, Sénat, France : admet les différences de rôles joués par les Parlements nationaux et le Parlement européen. Leurs rôles ont longtemps été reconnus comme exigeant des qualifications clairement distinctes et des représentants élus séparés. Il est cependant devenu récemment évident que ce système traditionnel n'a pas diminué le sentiment de déficit démocratique. C'est pourquoi le Sénat français a proposé une solution sous forme de deuxième Chambre composée de parlementaires nationaux.

La deuxième Chambre ne serait pas en concurrence avec le Parlement européen, car la première ne voterait des directives et des ordonnances. M. Poncelet suggère que les missions de la deuxième Chambre portent en premier lieu sur la surveillance du principe de subsidiarité, à savoir la défense des pouvoirs des États membres et deuxièmement sur le contrôle des domaines essentiellement intergouvernementaux, soit les affaires relevant des deuxième et troisième piliers. Finalement, la deuxième Chambre pourrait organiser des débats généraux et maintenir un dialogue avec la Présidence en exercice.

M. Poncelet fait remarquer que la deuxième Chambre pourrait être composée d'un nombre égal de parlementaires nationaux par État. Afin de pouvoir jouer adéquatement leur rôle, les membres de la deuxième Chambre devraient rester des Parlementaires nationaux et donc participer pleinement aux activités de leurs assemblées respectives.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie les participants de leurs contributions précieuses et les invite au déjeuner. Parmi les sujets à discuter de manière informelle durant le déjeuner, elle suggère les possibilités de participation future des pays candidats aux Conférences des Présidents.

Continuation de la Session principale

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : résume la réunion et donne la parole à M. João Amaral.

João Amaral, Vice-Président, Portugal : lisant une allocution du Président de l'Assemblée de la République de Portugal, M. António de Almeida Santos, absent de la Conférence, concentre son exposé sur des facteurs historiques, mais aussi sur l'objet futur de l'Union européenne. Il est impossible d'arrêter le développement de l'Europe. Les étapes importantes de l'UE, telles que de nouvelles politiques communes, les décisions prises à la majorité, la monnaie unique, une seule Banque centrale européenne et la libre circulation à travers son espace géographique peuvent être interprétées comme autant d'étapes vers une fédération. Pour renforcer la démocratie les Parlements nationaux devraient identifier un rôle dans la Convention selon des orientations pragmatiques comme celles de la Convention antérieure qui avait élaboré la Charte européenne des droits fondamentaux.

Riitta Uosukainen, Présidente, Finlande : trouve paradoxal que l'Union ait jouie de la plus grande estime populaire lorsqu'elle était la moins transparente, au début de son évolution. Le traité de Nice avait été précédé de débats publics minutieux à toutes les phases de ses travaux préparatoires, mais sans soulever d'enthousiasme pour autant. La notion de « double légitimité » pour l'UE, où la légitimité émane à la fois des États membres – les Parlements nationaux – et des élections directes au Parlement européen constitue une disposition pratique et devrait être préservée.

Mme Uosukainen précise la position finlandaise selon laquelle un nouveau traité fondamental doit retenir le principe d'attribution des pouvoirs à l'UE par décision unanime des États membres. Il doit définir les travaux des institutions de manière à rendre efficaces les constitutions nationales et le contrôle national. Elle considère la création d'une Chambre des Parlements nationaux, « un congrès » à l'échelon européen, comme une proposition inefficace entachée de faiblesses néfastes. Elle prône par contre la fusion du modèle nordique avec les propositions allemande et française. Elle affirme croire en la séparation des deux rôles du Conseil de l'UE, à savoir les fonctions législative et exécutive. Présentement les pouvoirs du Conseil de l'UE pourraient être considérés comme étant trop étendus.

Gerrit Braks, Président, Première Chambre, Pays-Bas : commence par noter que le sommet européen de Laeken déterminera le rôle des Parlements nationaux dans les travaux préparatoires de la prochaine CIG. Afin d'exercer une plus grande influence sur les débats les Parlements devraient présenter un front uni. Les Pays-Bas considèrent essentiel le principe d'égalité des États, principe développé dans l'intégration européenne en conformité avec le Pacte de Bruxelles de 1948. Le défi présent pour l'Union est de continuer à agir ensemble et en même d'agir avec suffisamment d'énergie.

M. Braks voit la nécessité majeure d'harmoniser la législation face à la criminalité internationale. Il insiste cependant sur le fait que ceci n'excuse pas les gouvernements qui restreindraient les libertés individuelles. Les Parlements nationaux pourraient, conjointement avec le Parlement européen, contribuer à améliorer la qualité de la législation européenne, surtout s'ils étaient impliqués aux initiatives nouvelles à un stade précoce et si les travaux de chaque institution européenne étaient publics et transparents. Ceci devrait garantir le respect des intérêts nationaux par une intégration plus poussée.

Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce : observe que les débats n'ont jusqu'à présent traité que de la réforme institutionnelle de l'UE, mais que désormais il doit être question de l'avenir même de l'UE. M. Kaklamanis souligne que l'avenir de l'Europe ne devrait pas seulement traiter des libertés fondamentales, mais également renforcer les institutions démocratiques et combattre les inégalités économiques et sociales. Le régime de l'UE devrait être structuré de sorte à renforcer le dialogue avec les citoyens et à réduire le déficit démocratique. M. Kaklamanis souligne cependant que ceci est impossible par démarche de haut en bas. Il estime nécessaires tant la légitimité politique que le consensus de la société civile.

Sir Alan Haselhurst, Vice-Président, Chambre des communes, Royaume-Uni : fait la dénégation de responsabilité classique, à savoir qu'un Parlementaire pris individuellement ne peut pas s'exprimer au nom du Parlement et certainement pas engager le gouvernement. Ainsi il se demande si un petit groupe de Parlementaires pourraient exercer une grande influence dans des réunions programmant l'avenir de l'UE. Il observe une désaffection croissante vis-à-vis de l'UE, mais il préfère nommer cela un déséquilibre plutôt qu'un déficit

démocratique. Ce déséquilibre pourrait être perçu entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. En dépit du principe de subsidiarité, de nombreux citoyens estiment que les décisions sont prises toujours plus loin. Il considère les membres du Parlement européen comme étant pratiquement invisibles pour le commun des citoyens. Si les membres du Parlement national faisaient leur la législation communautaire, ils en plaideraient la cause de manière plus positive.

En conclusion, Sir Alan Haselhurst propose que tous les Parlements nationaux devraient ouvrir des bureaux à Bruxelles. Il juge également utile pour les Parlements nationaux d'instituer des commissions de vérification qui se réuniraient régulièrement pour codifier la démarche des Parlements nationaux dans le traitement de la législation européenne.

Alfredo Prada Presa, Vice-Président, Sénat, Espagne : exprime ses profondes préoccupations au sujet des attaques terroristes du 11 septembre. Les expériences acquises en Espagne montrent que le terrorisme doit être combattu par toutes les méthodes possibles. Dans l'UE l'intégration économique a progressé davantage que l'intégration politique. M. Prada Presa déclare les intérêts portés par l'Espagne à contribuer à toutes les mesures susceptibles d'influer des domaines communs tels que la sécurité, la justice et la liberté. Il dit également son appréciation au Sénat belge pour avoir voté une résolution concernant les attaques terroristes en Espagne.

Herman De Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique : admet le fait que le Parlement européen s'est vu octroyer de plus en plus de droits avec le consentement des Parlements nationaux. En même temps, ce processus de transfert n'a pas été suffisamment rapide, car le Parlement européen n'a pas encore reçu les pouvoirs relatifs aux affaires régies par le deuxième et le troisième piliers. M. De Croo considère la meilleure solution comme étant un Parlement européen en possession de tous ses moyens et doté de pouvoirs bien définis aux contours d'une grande netteté. Quelques pertes de souveraineté nationale auraient lieu, mais cela serait dans le meilleur intérêt de leurs citoyens.

Niki Bettendorf, Vice-Président, Chambre des députés, Luxembourg : est convaincu de l'importance de sensibiliser davantage les citoyens sur les questions européennes. Le Luxembourg a lancé récemment une vaste campagne de communication pour amorcer le débat national sur l'avenir de l'Europe. Chaque ménage du pays se verra remis un questionnaire pour connaître ainsi ce que les citoyens attendent de l'Union. Il a réfléchi sur une autre manière de rapprocher l'Europe

de ses citoyens en retenant la même date pour la tenue des élections nationales et européennes.

M. Bettendorf attire aussi l'attention sur la nécessité de renforcer l'influence des Parlements nationaux dans la construction de la future Europe. La participation des Parlements dans l'élaboration de la politique européenne est nécessaire parce qu'elle émane du principe de démocratie. M. Bettendorf fait remarquer que le vœu de peser sur la politique européenne exige un organisme interne au Parlement qui garantit aux membres des Parlements une information adéquate sur les sujets à traiter par les différentes autorités européennes. C'est pourquoi il serait nécessaire d'institutionnaliser les rapports avec les membres du gouvernement et les députés européens du pays considéré. Cela impliquerait aussi d'informer les Commissions parlementaires en général et les membres du Parlement en particulier.

Lord Geoffrey Tordoff, Président de la Commission spéciale de l'Union européenne, Chambre des lords, Royaume-Uni : a des sentiments mêlés à l'idée d'une convention, vu la grande difficulté de constituer un groupe de personnes représentatives à partir d'un faible contingent délégué par chaque Parlement. Il est préoccupé à l'idée que les représentants des gouvernements puissent dominer une convention. À la question du déficit démocratique, Lord Tordoff a exprimé sa préoccupation en voyant le taux d'électeurs actifs aux élections diminuer régulièrement à travers toute l'Europe. Ne serait pas une bonne idée à son avis, les propositions faites antérieurement au cours de cette Conférence de multiplier les réunions entre Parlements nationaux. Au lieu de cela il voudrait mieux consacrer ce temps à rencontrer les électeurs et à susciter plus d'intérêts auprès des médias pour les affaires parlementaires. À cet égard Lord Tordoff a observé que la Chambre des lords n'était pas en faveur de l'idée d'une deuxième Chambre au Parlement européen. Lord Tordoff juge certains sujets sont trop compliqués pour faire l'objet d'un référendum. Une illustration de ce propos est le référendum irlandais sur le traité de Nice.

Alfred Schöls, Président, Conseil fédéral, Autriche : pense que l'objectif premier de l'UE doit être la création d'une Europe pour les Européens avec un équilibre social et des structures sécuritaires. Les missions essentielles pour les Parlements nationaux devraient porter sur le processus législatif et sur le contrôle du gouvernement. Il a observé que tel n'est pas le cas dans un contexte européen, parce que les Parlements nationaux sont impliqués trop tard. M. Schöls ne considère pas une deuxième Chambre du Parlement européen comme une solution, mais il juge essentiel une plus grande influence des gouvernements dans un

processus décisionnel efficace, dans les régions transfrontalières notamment, parce que le Parlement européen ne jouit pas encore de tous les pouvoirs d'un Parlement. M. Schöls se réjouit des rapports réguliers sur des sujets européens entre les commissions du Parlement européen et les commissions spécialisées correspondantes des Parlements nationaux.

Jeltje van Nieuwenhoven, Présidente, Deuxième Chambre, Pays-Bas : souligne l'importance de protéger les valeurs démocratiques fondamentales dans les procédures décisionnelles de l'Union. De plus, l'Union et les procédures de représentation de l'Union européenne devraient être adaptées aux exigences de transparence, d'ouverture et d'accès au processus décisionnel. Les Parlements nationaux devraient être une enceinte publique où les citoyens pourraient suivre de près les délibérations du processus législatif. Elle note que tel n'était pas encore le cas dans l'Union européenne.

Mme van Nieuwenhoven explique que les Pays-Bas avaient essayé de trouver des solutions et qu'une étape a consisté à inviter des formations politiques représentatives du Parlement européen une fois par an pour débattre de l'état de l'Union. Les membres néerlandais du Parlement européen sont également les bienvenus à assister aux réunions hebdomadaires de la Commission des Affaires européennes. Mme van Nieuwenhoven n'estime pas nécessaires des structures nouvelles. Elle juge satisfaisant le rôle présent du Parlement européen. Elle rapporte que la Deuxième Chambre du Parlement des Pays-Bas n'était pas tombée d'accord sur l'idée d'une deuxième Chambre au Parlement européen.

Concernant le deuxième pilier, le Parlement néerlandais a exhorté une extension de la procédure de codécision afin de permettre au Parlement européen de jouer pleinement son rôle. Le rôle du Conseil des ministres devrait être montré plus ouvertement. Une possibilité consisterait à scinder les missions législatives et exécutives du Conseil. Si les missions législatives devaient être exercées en séances publiques, les missions exécutives pourraient se dérouler à huis clos. Ceci rapprocherait les décideurs de leurs électeurs. En conclusion, Mme van Nieuwenhoven confirme l'invitation néerlandaise d'accueillir la Conférence des Présidents en 2004.

Publio Fiori, Vice-Président, Chambre des députés, Italie : note les événements affligeants du 11 septembre et il y voit la nécessité de créer un équilibre entre les pays du Nord et ceux du Sud pour que les différences ne deviennent pas insurmontables. L'Europe devrait avoir un rôle stratégique dans la consolidation des droits

sociaux, des droits civils et des droits de l'homme. Le renforcement de la légitimité démocratique de l'Union requiert sa réforme profonde. Le rôle des citoyens devant être renforcé, ce qui selon les principes de la démocratie représentative signifie un renforcement du rôle des Parlements. Il faut accorder suffisamment de latitude aux Parlements nationaux pour exercer leurs fonctions.

M. Fiori estime important de définir les pouvoirs, les structures et le calendrier de travail de la future Convention, dont le mandat couvrirait les thèmes à définir à Laeken ; politique de sécurité et politique de défense. Il exprime l'opinion que la Convention devrait également permettre d'établir une véritable Union politique.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie tous les participants de ces débats constructifs. Elle résume le thème commun des débats comme étant la nécessité de renforcer la légitimité démocratique de l'Union européenne en impliquant davantage les citoyens et les Parlements nationaux. Les formes de coopération à l'échelon européen doivent être développées. Mme. Dahl souligne que même si tous les Présidents présents ont convenu de l'objectif de l'Union – « Assurer la démocratie et la légitimité – le rôle des Parlements nationaux dans les structures européennes » – les moyens pour y parvenir diffèrent de manière assez significative. Pour la Suède, l'un des problèmes posés par la Convention sont les différents mandats pour les diverses catégories de personnes y siégeant. Les représentants des gouvernements, des Parlements et du Parlement européen participeraient à la Convention et ceci imposerait une restriction sur l'étendue des travaux de la Convention. Elle rappelle à la Conférence que le Parlement suédois a convenu d'une position sur le rôle des Parlements nationaux dans le processus aboutissant à la CIG.

Mme Dahl considère prématuré de convenir d'une suggestion finale et précise qui regrouperait tous les Parlements nationaux de l'Union. Au lieu de cela un dialogue ouvert devrait continuer qui puisse mener à une conclusion commune. Les trois prochaines Conférences des Présidents pourraient préparer les positions. Il faut également examiner la question des modalités de participation au processus des pays candidats. Mme Dahl suggère que la troïka préparant les prochaines Conférences soit chargée de son examen et soumettre une suggestion aux Présidents de l'UE. Les Secrétaires généraux pourraient également l'examiner lors de leurs réunions. Telle est sa proposition réfléchie pour résumer les débats qu'elle présentera le lendemain comme le sommaire de la Présidente de séance.

Herman De Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique : exprime ses préoccupations concernant des sujets d'ordre pratique, à savoir quand un État membre dans l'exercice de sa souveraineté n'accepte pas le traité de Nice ou si des États membres procèdent à des vitesses différentes comme par exemple dans les cas de la monnaie et de Schengen. Ces sujets devraient être débattus lors de réunions futures.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : souligne l'importance de porter devant les Parlements nationaux les questions internationales et européennes afin d'entretenir un dialogue avec les citoyens et leur permettre de se sentir impliqués dans les décisions. Aux termes de la Constitution suédoise un Parlementaire pris individuellement n'a pas mandat pour participer à une Convention qui prendrait des décisions formelles. C'est pourquoi la Convention ne pourrait être qu'une enceinte de débats. Le Parlement national devrait ensuite préparer la CIG selon une manière normale.

Heinz Fischer, Président, Conseil national, Autriche : appuie le sommaire exposé par Mme Dahl. Concernant la Convention il précise que celle-ci ne serait pas habilitée à prendre des décisions finales, mais seulement à formuler des recommandations. Cependant, même si la Convention ne pouvait pas prendre des décisions définitives, elle jouirait toutefois d'un poids politique considérable. La Convention devrait effectuer des propositions telles qu'il faudrait des arguments solides pour s'en écarter.

Le problème posé par les différentes vitesses des différents États membres doit être résolu. Chaque État membre doit déployer tous ses efforts pour apporter une contribution, pour que quelque part le concept paneuropéen ait gain de cause, même face à des préoccupations nationales fondées. M. Fischer soutient l'idée d'offrir aux pays candidats l'opportunité de participer aux Conférences en qualité d'observateurs pour se familiariser avec le processus.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : après avoir reçu confirmation des participants qu'elle a mandat pour rédiger selon ses grandes lignes esquissées le sommaire de la Présidente de session, elle remercie tous les participants de leurs commentaires précieux et elle déclare la session close.

Session incluant les Présidents des pays candidats

Thème : Le rôle des Parlements nationaux durant la période des négociations pour l'adhésion à l'UE

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : adresse la bienvenue aux participants de la première réunion historique entre les Présidents des Parlements de l'Union européenne présente et ceux des Parlements de la future Union européenne. Elle rappelle à ses collègues Présidents que leur responsabilité commune est défendre et restaurer la dignité humaine et que cette mission doit reposer sur des moyens pacifiques. Les Parlements nationaux constituent le lien le plus évident et le plus nécessaire entre les citoyens et les décisions politiques nécessaires dans une société démocratique.

Mme Dahl fait observer que l'Union européenne étant une création qui relève à la fois d'un organe supranational et de la coopération entre États souverains, la définition des rôles des divers Parlements nationaux n'est pas simple. Les citoyens n'ont pas toujours considéré leurs assemblées législatives locales comme des cibles politiques évidentes pour influencer sur les décisions. Un sentiment de déficit démocratique s'est répandu. Pour nombre de pays candidats il serait encore plus important, vu leur histoire d'avoir fait partie d'une autre union, que les Parlements nationaux puissent être perçus comme l'organe politique principal même après l'adhésion à l'Union européenne. Un but important de la Conférence des Présidents a toujours été de s'entraider pour défendre la démocratie et le parlementarisme.

Elle donne ensuite la parole à la première des deux orateurs principaux, Mme Luisa Fernanda Rudi, pour présenter son rapport « Le rôle des Parlements nationaux pendant les négociations d'adhésion à l'union européenne ».

Luisa Fernanda Rudi, Présidente, Chambre des députés, Espagne : remémore les participants à la Conférence de caractéristiques culturelles du passé de l'Espagne et du Portugal différant de celles des autres membres de l'Union européenne. C'est pourquoi elle pense que l'Espagne peut contribuer aux débats sur le rôle des Parlements nationaux durant la période des négociations pour l'adhésion à l'UE. L'Espagne

bénéficie aujourd'hui d'un recul de deux décennies par rapport à ses négociations d'adhésion. Il est évident que cette adhésion avait requis des efforts additionnels de la part des autres États membres de l'Union, mais des efforts aussi de la part des pays candidats. Les structures politiques des nouvelles démocraties devaient être renforcées en leur permettant en même temps de bâtir leurs structures économiques.

Mme Rudi met l'accent sur deux éléments de son rapport. Elle souligne l'importance de l'élargissement et examiné l'activité des Parlements dans le processus d'élargissement, et plus précisément le processus de ratification. Il serait insuffisant que les Parlements nationaux puissent seulement en théorie rejeter un texte déjà accepté. Le Parlement national doit être un organe capable de contrôler les actions du gouvernement. En ce sens pourrait s'établir un véritable dialogue entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. L'Espagne a récemment établi une sous-commission chargée du processus de contrôle. Un autre élément important est la transparence qui doit devenir un objectif majeur de tous les Parlements.

Mme Rudi note que l'adhésion n'a pas suscité jusqu'à présent un grand enthousiasme dans tous les États membres. Les parlementaires ont la responsabilité d'informer les citoyens. Dans le contexte européen leur fonction est double – représenter les citoyens et représenter les États membres. Les représentants des Parlements des États membres et des pays candidats devraient, en vue de représenter les intérêts des citoyens européens, réaffirmer leur engagement vis-à-vis du projet européen.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie la Présidente de la Chambre espagnole des députés et donne la parole au Président du Parlement slovène, M. Borut Pahor, qui représente les pays candidats au stade des négociations.

Borut Pahor, Président, Slovénie : présente son rapport « Le rôle et les activités de l'Assemblée Nationale de la République de Slovénie dans le processus d'adhésion de la Slovénie à l'Union Européenne » et il décrit les nombreuses manières selon lesquelles le Parlement slovène désire renforcer son rôle et son autorité à la fois comme corps législatif et comme expression de la volonté populaire. L'intégration dans l'Union

européenne bénéficie en Sloénie d'un solide soutien à la fois politique et populaire. Depuis juillet un débat européen est lancé en Sloénie qui met l'accent sur la position de la Sloénie concernant son intégration à l'UE et l'avenir de l'Union européenne.

En Sloénie, les formations parlementaires avaient signé, il y a cinq ans, un accord de soutien du gouvernement dans le cadre des négociations avec l'Union européenne. La tradition de coopération très positive entre les pouvoirs exécutif et législatif a perduré. Avant d'harmoniser ses positions sur les divers chapitres de négociation avec Bruxelles, le gouvernement devait faire approuver par le Parlement sloène la position officielle de la Sloénie. M. Pahor voit dans cette démarche une manière de tenir à jour le grand public en Sloénie, chose décisive lors du référendum à venir.

M. Pahor est convaincu que le Parlement national gardera un rôle après l'adhésion à l'Union européenne. Même si l'autorité du Parlement européen augmentait probablement à l'avenir, les Parlements nationaux devraient non seulement maintenir leur présent rôle, mais se voir confier des missions additionnelles effectuées aujourd'hui à titre provisoire, tels que les problèmes partagés avec les autres États membres.

Jeltje van Nieuwenhoven, Présidente, Deuxième Chambre, Pays-Bas : fait observer que les Pays-Bas en leur qualité de membre fondateur de la CEE ont connu des élargissements antérieurs. Cette expérience montre que les élargissements ont toujours offert des avantages tant pour les anciens et les nouveaux États membres. Le Parlement néerlandais a débattu récemment sur le traité de Nice et le processus de ratification y a eu lieu. Bien d'autres auront lieu. Ces débats sont nécessaires. Elle insiste sur le rôle des Parlements nationaux dans le processus d'élargissement à ne pas envisager comme un problème, mais comme à considérer comme une opportunité.

Toomas Savi, Président, Estonie : a fait référence aux thèmes débattus en Estonie dans le cadre de son adhésion à l'Union européenne et a parfois observé parmi eux un contexte émotionnel qui reflète l'attitude de la population vis-à-vis de l'avenir commun de l'Estonie et de l'Union européenne. Les sujets de préoccupation ont porté sur le traitement égal des pays qu'ils soient petits ou grands, les nouveaux membres et ceux anciens face à la souveraineté nationale. La future politique économique de l'UE préoccupe également. M. Savi fait remarquer que l'Estonie occupe la quatrième place dans l'Indice de liberté économique préparé par la Heritage Foundation et le The Wall Street Journal. C'est pourquoi il est surpris de ce que certaines

positions estoniennes en politique économique n'aient pas fait l'objet d'une compréhension totale et d'appui absolu dans les négociations d'adhésion.

Ömer İzgü, Président, Turquie : juge le renforcement du rôle des Parlements nationaux comme étant la seule manière d'éliminer la critique faite à l'Union de son manque de légitimité démocratique. Le rôle graduellement accru des Parlements nationaux ne devrait pas être contraire, mais complémentaire au rôle du Parlement européen. La Turquie a traversé un processus fondamental de transformation, des réformes étaient entreprises. Pour satisfaire aux exigences des citoyens pour accéder à plus de démocratie, de droits et de liberté, l'Assemblée nationale a envisagé d'établir une Commission des Affaires de l'UE.

M. İzgü fait référence au long combat mené par la Turquie contre le terrorisme, en particulier le terrorisme du PKK, et il insiste sur l'importance de la coopération internationale. Il ne peut être aucunement justifié d'identifier des actes terroristes avec des cultures et civilisations spécifiques et de décrire les terroristes comme des « combattants pour la liberté ». M. İzgü informe que la Turquie est disposée à accueillir une réunion à Istanbul sur le thème du terrorisme avec l'Union européenne et des organisations islamiques.

Guido Podestà, Vice-Président, Parlement européen : déclare que le traité de Nice, avec ses limitations, ouvre la voie à l'élargissement de l'Union. En 2004 l'UE devra être prête à accepter de nouveaux pays dans la Communauté. Les réformes de l'Union européenne devront avoir lieu dans tous les cas de figure et indépendamment de l'élargissement. Une Union élargie représenterait une force politique pour un modèle de développement qui pourrait servir dans le monde entier. Les citoyens sont à considérer comme les acteurs principaux dans l'Union, et c'est pourquoi les débats doivent être axés davantage sur la société civile que ce n'est le cas actuellement.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : demande au Président du Chambre des représentants, M. Seamus Pattison, de bien vouloir présider l'Assemblée pendant sa préparation du sommaire de la Présidente.

Seamus Pattison, Président, Chambre des représentants, Irlande : donne la parole à M. Marek Borowski.

Marek Borowski, Président, Diète, Pologne : eut l'intention de faire de l'adhésion de la Pologne à l'UE l'objectif principal durant la présente législature. Les partisans de l'adhésion à l'UE étaient majoritaires à la Diète. Toutefois des cercles organisés d'opposants à l'adhésion

y étaient représentés pour la première fois. La représentation n'était pas très grande avec l'avantage de permettre au dialogue de se dérouler dans l'enceinte du Parlement et non pas en dehors. Même si les opposants à l'adhésion n'étaient pas aussi nombreux que les enthousiastes, soit 30% comparé à 50%, il était impossible de prévoir les résultats d'un référendum. M. Borowski note plusieurs domaines où les travaux parlementaires devaient être étendus. Par exemple les fonctions de contrôle, les rapports entre les députés et respectivement les membres du groupe de négociation polonais et le public.

Kamelia Kasabova, Vice-Présidente, Bulgarie : partage l'avis selon lequel les dimensions nouvelles de l'élargissement constituent une expansion de la zone de sécurité et offrent une réponse concrète au terrorisme. Mme Kasabova confirme l'engagement ferme de la Bulgarie pour son adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Les ambitions sont de clôturer avec succès fin 2003 les négociations avec l'UE.

Herman De Croo, Président, Chambre des représentants, Belgique : voit une décision d'ordre politique dans l'élargissement of Europe. Les relations sont complexes entre les présents pays de l'Union, les pays candidats à l'élargissement et les pays membres de l'OTAN. Il prévoit que le développement d'une capacité de management de crises en Europe se traduira par une série de problèmes. Concernant la situation de la Turquie, il espère que la Turquie pourra jouer un rôle très important à l'avenir.

Arturas Paulauskas, Président, Lituanie : exprime sa gratitude au gouvernement et au Parlement suédois pour avoir fortement soutenu l'élargissement durant leur Présidence de l'Union européenne. Un ajournement de l'adhésion de nouveaux membres aurait pu causer des désillusions et des méfiances inutiles. M. Paulauskas décrit le rôle du Parlement lituanien comme à la fois une tribune pour les débats civiques sur les perspectives ouvertes par l'adhésion à l'UE et une tribune pour la représentation. Les Commissions parlementaires ayant participé activement à formuler les dispositions pour la négociation de la Lituanie ont contribué aux progrès accomplis par la Lituanie dans ses négociations d'adhésion.

M. Paulauskas est convaincu de ce que le Parlement européen joue un rôle favorable d'une part en facilitant l'établissement de liens plus étroits entre les citoyens de l'UE et les institutions de l'UE et d'autre part en augmentant la transparence de ces institutions.

João Amaral, Vice-Président, Portugal : estime que le but de l'élargissement était de doter l'Europe d'une nouvelle échelle d'unité, mais que ceci requiert à la fois l'élargissement se traduise par une plus grande cohésion et que les citoyens européens y voient une valeur ajoutée. M. Amaral considère que la première exigence porte sur une transparence complète du processus. À cet effet il faut s'assurer de l'implication des Parlements des États membres et des pays candidats dans le débat des problèmes posés par l'élargissement. Il juge que la Conférence des Présidents devrait surveiller le processus d'élargissement, en constituant un observatoire permanent.

Béla Bugár, Vice-Président, Slovaquie : informe la Conférence qu'avaient été lancées en mai 2001 des discussions par une Convention nationale sur l'avenir du processus d'intégration de la République de Slovaquie dans l'Union européenne. Des représentants de différents segments de la société participent à ces débats. À son avis, l'une des faiblesses les plus importantes et largement admises de l'Union européenne est « le double déficit démocratique des institutions européennes », vu que le processus décisionnel du Conseil peut contourner le Parlement européen et les Parlements nationaux. M. Bugár voit dans la pratique des pays scandinaves un bon exemple du contrôle important par le Parlement national. L'élimination du déficit démocratique requiert le renforcement des éléments parlementaires dans l'Union européenne, ce renforcement pouvant être accru en garantissant l'égalité du Parlement européen et du Conseil dans la création d'une législation européenne. Cela signifie en fait la coexistence de deux institutions comme les deux Chambres d'un même corps législatif : le Conseil fonctionnerait comme la Chambre des États, le Parlement européen comme la Chambre des citoyens.

Riitta Uosukainen, Présidente, Finlande : déclare que parmi tous les défis posés actuellement à l'Union européenne, seul l'élargissement revêt une importance véritablement historique. Les autres questions, y compris la réforme des traités, constituent des moyens pour parvenir à cette fin. Le rôle des nationaux Parlements des États membres devrait se restreindre à assurer que l'adaptation des traités d'adhésion aux *acquis* se fasse au mieux des intérêts de l'Union. Il serait manifestement inadéquat de la part des États membres, ou de leurs Parlements, d'utiliser leurs pouvoirs pour ratifier les traités d'adhésion afin d'en retirer ou de maintenir des avantages nationaux.

Mme Uosukainen informe la Conférence que le Parlement finlandais avait eu un accès illimité aux documents de l'UE et avait bénéficié d'un droit

d'information sans restrictions concernant les politiques européennes et étrangères du gouvernement. Ce niveau de transparence et de contrôle parlementaire expliquerait le soutien relativement fort de l'Union de la part du peuple finnois. Elle se déclare fortement en faveur pour que le renforcement de la légitimité de l'Union commence dans les constitutions des États membres. La coopération parmi les Parlements des États membres est nécessaire, mais elle ne peut pas se substituer au contrôle parlementaire des gouvernements nationaux et donc du Conseil.

Longin Pastusiak, Président, Sénat, Pologne : souligne que le Sénat polonais exerce un pouvoir considérable sur la définition de la politique européenne de la Pologne en exerçant son droit d'initiative législative. M. Pastusiak considère comme mission prioritaire de déterminer le rôle des Parlements nationaux durant les négociations d'adhésion à l'Union européenne. La légitimité du Parlement a servi de contrepoids aux adversaires de l'intégration qui prétendaient que l'adhésion à l'UE comporterait une perte de souveraineté. Le Sénat polonais a activement soutenu le processus de négociation avec l'UE tant par des activités externes que par l'établissement de structures organisationnelles dans le Parlement qui permettraient sa participation effective au processus décisionnel dans les affaires de l'UE. Plus de 90 % des sénateurs polonais représentaient des partis politiques qui jugeaient l'adhésion de la Pologne à l'UE être une mission d'importance stratégique.

Demetris Christofias, Président, Chypre : explique que le Parlement cypriot a de plusieurs manières participé aux discussions menées entre Chypre et l'Union européenne. Le chef de l'équipe de négociation cypriot étant membre de la Commission parlementaire des Affaires européennes, a tenu cette Commission informée. Faisant référence aux problèmes politiques entre Chypre et la Turquie, il exhorte les autres États membres à tenter de résoudre le problème. La Décision de Helsinki énonce que la résolution de ce problème cypriot ne serait pas un préalable à l'adhésion de Chypre à l'UE. Il est nécessaire de trouver une solution qui défende les droits fondamentaux du peuple cypriot.

Ovidiu Cameliu Petrescu, Vice-Président, Chambre des députés, Roumanie : considère que les Parlements nationaux des pays candidats ont un rôle très significatif à jouer dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, en particulier pour assumer les obligations en qualité d'État membre avec la mise en œuvre de l'*acquis communautaire*. Le Parlement roumain joue un rôle majeur dans la surveillance du processus d'adhésion,

par exemple en adressant interpellations et questions aux membres du gouvernement et en organisant des débats en séance plénière sur des sujets afférents au processus d'adhésion. M. Petrescu décrit les fonctions de la Commission de l'intégration européenne, un organe mixte mis en place par le Sénat et la Chambre des députés, en notant que les membres de la Commission sont également membres de la Commission parlementaire mixte UE — Roumanie. Il partage l'avis des orateurs précédents selon quoi les Parlements nationaux ont un rôle important l'adhésion à l'UE.

Le Parlement assure la liaison entre les citoyens et le gouvernement. Si des décisions étaient prises sans soutien démocratique, sans implication des citoyens, particulièrement dans le processus de négociations en vue de l'adhésion, l'opinion publique n'aurait pas confiance dans les accomplissements finaux.

Anton Tabone, Président, Malte : insiste sur la situation stratégique de Malte, pays européen ayant une personnalité méditerranéenne et pays sis au centre de la zone euro-méditerranéenne. Le gouvernement de Malte a adopté un Plan national pour les travaux préparatifs de l'élargissement, chose qui avant son adoption a fait l'objet d'un long débat au Parlement maltais. Pour éviter que le déficit démocratique ne devienne réalité, deux organes patronnés par l'État ont été mis en place pour sensibiliser davantage sur les questions de l'UE et pour relever le niveau de ces débats. L'un d'eux avait la responsabilité de diffuser de l'information objective sur les relations entre l'UE et Malte.

Petr Pithart, Président, Sénat, République tchèque : annonce que la République tchèque a récemment voté un dit amendement européen à la constitution qui rend possible l'adhésion à l'UE et qui énonce les principes de coopération entre le Parlement et le Cabinet des Affaires européennes. Les deux Chambres du Parlement ont fait usage de débats parlementaires et d'auditions publiques pour débattre de l'intégration de la République tchèque dans l'UE. Toutes les formations politiques ont exprimé des positions pro européennes. Selon M. Pithart, il est essentiel que les citoyens comprennent les raisons pour lesquelles tant de changements de la législation intérieure représentaient une amélioration par rapport à l'état présent des choses et non pas une réponse à des exigences abstraites de l'UE.

Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce : explique que la Grèce est en faveur de l'élargissement de l'Union. En même temps il importe de respecter tous les critères d'adhésion par les pays candidats, y compris la Turquie, Malte et Chypre. Ceci pèse sur les possibilités du

Parlement grec de ratifier l'adhésion. Il considère le respect des minorités et le renforcement des critères, basés sur les droits de l'homme, comme des préalables à respecter. M. Kaklamanis fait également référence à la question cyprïote. Toute solution exige l'acceptation des deux parties.

János Áder, Président, Hongrie : énumère les trois questions principales pour un pays candidat. Ainsi le pays candidat doit être préparé en termes économiques, structurels et législatifs. À cet égard le rôle des Parlements nationaux peut être analysé sous un double angle social et politique. En Hongrie a régné un consensus social et politique sur l'adhésion. Plus des deux tiers de la population et toutes les formations politiques ont supporté le principe de voir la Hongrie devenir membre de l'Union européenne dans les plus courts délais possibles. Durant près d'une décennie le Parlement hongrois a été doté d'une Commission de l'intégration, qui a informé régulièrement les chefs de délégation sur l'état des négociations.

Jānis Straume, Président, Lettonie : exprime son appréciation des nombreuses années de coopération avec bénéfices mutuels entre le Parlement de Lettonie et le Parlement de Suède dans le cadre du processus d'élargissement. La Commission des Affaires européennes du Parlement letton a eu comme modèles les Commissions des Affaires européennes des Parlements suédois et danois. Les traditions des pays nordiques en matière de démocratie transparente conviennent bien à la Lettonie. Il note que la Commission des Affaires européennes ayant approuvé avant le gouvernement les positions de négociation de la Lettonie, la Commission a influencé directement le processus de négociation de l'adhésion à l'UE. Après l'adhésion à l'UE la procédure restera la même selon les dispositions de la législation lettone. M. Straume mentionne aussi un projet pour sensibiliser davantage le public sur les questions soulevées par l'UE, projet mis en œuvre avec l'aide du ministère suédois des Affaires étrangères. Un volet de ce projet est la publication dans la presse régionale de Lettonie de plus de 3000 articles traitant de thèmes liés à l'UE.

M. Straume déclare que la Lettonie a programmé son adhésion à l'Union pour l'an 2004, que la Lettonie délèguera dès cette année un attaché parlementaire à Bruxelles pour préparer les travaux des institutions de l'UE et que la Lettonie enfin sera prête pour tenir les élections au Parlement durant l'été de 2004. Il invite les représentants du Parlement européen à examiner également l'allocation de bureaux pour les pays candidats dans les bâtiments du Parlement européen.

Ömer İzgi, Président, Turquie : fait une intervention portant sur le conflit cyprïote. Il plaide pour l'institution d'un État indépendant pour les Cyprïotes turcs, État qui s'inscrirait dans une confédération.

Demetris Christofias, Président, Chypre : en réponse au représentant turc, il se déclare être en faveur de la réunification de Chypre dans le cadre de l'Union européenne.

Apostolos Kaklamanis, Président, Grèce : souligne l'importance de trouver une solution à la question de Chypre. La Turquie doit coopérer et ne pas entraver l'adhésion d'autres pays.

Lord Geoffrey Tordoff, Président de la Commission spéciale de l'Union européenne, Chambres des Lords, Royaume-Uni : exprime le grand chagrin que lui cause le débat précédant et il exhorte la Grèce et la Turquie à éviter l'emploi de pareils arguments à cette Conférence. Bien au contraire, la Conférence devrait se consacrer à l'accueil de tous les nouveaux pays candidats.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie Lord Tordoff et elle clôture les débats en insistant sur un vœu commun de pouvoir bientôt accueillir les pays candidats en qualité de membres réguliers de l'Union européenne. Mme Dahl suggère une courte pause pour permettre à tous les participants d'examiner le sommaire de la Présidente.

Adoption du sommaire de la Présidente

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : lit le texte du sommaire de la Présidente. Elle note que les Conférences des Présidents ont appliqué la règle du consensus en adoptant le sommaire de la Présidence et elle espère que cela serait également possible cette fois.

La Conférence adopte le sommaire de la Présidente.

Birgitta Dahl, Présidente, Suède : remercie tous les délégués de leur participation constructive et elle observe que l'Europe traverse une phase stimulante de développement. Même si beaucoup a été réalisé, il reste encore beaucoup à faire. Il est nécessaire de développer davantage les travaux à l'intérieur des Parlements nationaux et du Parlement européen et elle souligne que ces sujets seront débattus lors des Conférences subséquentes.

La Conférence est close.

